
- LE SABBAT ET NOUS -

- SOMMAIRE -

I. Aspects théologiques du Sabbat

A. Caractères principaux du Sabbat

1. Sabbat, commandement divin

- a/ Sabbat et création
- b/ Sabbat et décalogue

2. Sabbat, commandement universel

- a/ Sabbat et autorité du législateur
- b/ Jésus-Christ et le repos
- c/ Sabbat, repos universel

B. Du Sabbat au dimanche

- 1. Abandon du Sabbat par le christianisme
- 2. Les irréductibles

II. Les effets du Sabbat

A. ... dans les relations

1. avec Dieu

- a/ Le Sabbat élève l'homme
- b/ Sabbat et repos spirituel
- c/ Sabbat et présence de Dieu
- d/ Sabbat qui renouvelle la foi dans le Créateur

2. Le Sabbat et le prochain

- a/ L'exemple de J.C.
- b/ Le Sabbat, jour pour faire le bien

B. Le Sabbat dans le travail

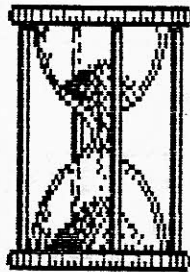
1. La conception du travail

- a/ Libération et sens du travail
- b/ Le Sabbat et les oeuvres de la semaine

2. Le repos enfin possible: Sabbat et délivrance

LE SABBAT ET NOUS

Il est vrai de dire que notre époque se tourne vers la conquête de l'espace, et c'est sans doute pour une raison simple, c'est que cette conquête, aussi difficile soit-elle, aussi longue soit-elle, est possible dans une certaine mesure. Cependant, si elle rassure peut-être sur les capacités humaines, elle n'apporte aucune solution au désarroi, à l'angoisse qui elle obsède le cœur de l'homme. Le temps passe et nous n'y pouvons rien. Ainsi l'homme n'est pas angoissé parce qu'il ne peut pas visiter la lune ou Jupiter mais parce qu'il ne peut avoir aucune influence sur le déroulement du temps.



Au cours de ce dossier, nous essaierons de répondre aux questions :
"Pourquoi observons-nous le Sabbat encore aujourd'hui ?" - "Que nous apporte le respect du Sabbat dans notre vie ?"

Cette recherche est nécessaire, car parfois il faut accepter des situations difficiles liées au respect de nos principes. Pour cela nous nous intéresserons d'abord à certains aspects théologiques du Sabbat avant de considérer les effets du Sabbat dans notre vie.

I. ASPECTS THEOLOGIQUES DU SABBAT

Il s'agit là pour nous de nous pencher tout d'abord sur les caractères principaux du Sabbat, puis sur le passage du Sabbat au dimanche.

A. CARACTERES PRINCIPAUX DU SABBAT

Nous en considérerons deux : le Sabbat, commandement divin
le Sabbat, commandement universel.

1/ SABBAT, COMMANDEMENT DIVIN

a/ SABBAT ET CREATION

C "Ainsi furent achevés les cieux et la terre, et toute leur armée. Dieu acheva au septième jour son oeuvre, qu'il avait faite ; et il se reposa au septième jour de toute son oeuvre, qu'il avait faite. Dieu bénit le septième jour, et il le sanctifia, parce qu'en ce jour il se reposa de toute son oeuvre qu'il avait créée en la faisant." (Genèse 2 : 1-3)

Dans le récit de la création, le septième jour marque la célébration de l'origine du monde en général, et de l'homme en particulier. Philon (philosophe juif) appelait le Sabbat "l'anniversaire du monde". Au travers de ces versets Dieu nous révèle qu'il est à l'origine de la terre et de la vie et que lorsqu'il a terminé son oeuvre de création, il s'est reposé le septième jour, l'a béni et sanctifié.

Structure littéraire du récit de la Création
(Ge. 1:1-2:3)

il y eut un soir,
il y eut un matin premier jour

il y eut un soir,
il y eut un matin deuxième jour

il y eut un soir,
il y eut un matin troisième jour

il y eut un soir,
il y eut un matin quatrième jour

il y eut un soir,
il y eut un matin cinquième jour

il y eut un soir,
il y eut un matin sixième jour

et Dieu acheva son oeuvre au septième jour
et Il se reposa au septième jour
Dieu bénit le septième jour

Ce petit tableau nous montre que le septième jour n'est pas un jour comme les autres. En effet, l'auteur de la Genèse semble insister d'une manière qui pourrait sembler inutile sur ce qui se passe le septième jour, et le mot "septième jour" revient donc trois fois dans le texte.

Il est intéressant de noter que le repos sabbatique trouve son origine en même temps que l'homme. En fait, le Sabbat existe depuis que le monde existe. Il s'agit, avec le mariage, d'une des deux plus anciennes institutions de Dieu.

Plus tard Dieu a confirmé et perpétué le Sabbat en l'incluant dans les 10 commandements (Exode 20 : 8-11 - Deutéronome 5 : 12-15). Le Sabbat, parce qu'il nous met en relation privilégiée avec Dieu nous permet de comprendre les autres commandements. C'est ce que nous rappelle Karl Barth cité par Paul Nouan dans son ouvrage "Le Septième Jour" à la page 72.

*"En général, l'éthique théologique a traité ce commandement de Dieu, ou plutôt le commandement unique de Dieu sous cette forme particulière, avec une légèreté et une négligence qui ne correspondent ni à l'importance que lui attribue l'Écriture ni à la signification essentielle qu'il possède objectivement. (...) Si nous nous en tenons aux directives qu'elle (la Bible) nous donne, nous devons certainement commencer par nous intéresser au commandement relatif au jour du repos, pour nous tourner ensuite et à partir de là vers tout ce qui nous est prescrit par ailleurs. (...) Le commandement relatif au jour du repos est clair et explique tous les autres, plus exactement : toutes les autres formes de l'unique commandement de Dieu. C'est pourquoi il en est le point de départ."
(Karl Barth cité par Paul Nouan, "Le Septième Jour", p. 72)*

b/ SABBAT ET DECALOGUE

Comme nous l'avons vu, l'origine du Sabbat remonte à la création. Le Sabbat deviendra un signe perpétuel de l'alliance éternelle contractée par Dieu avec son peuple afin que ce dernier connaisse Celui qui l'a créé (Exode 31 : 17), qui le sanctifie (Exode 31 : 13 - Ezéchiel 20 : 12), qui puisse reconnaître en Lui le Seigneur son Dieu (Ezéchiel 20 : 20).

Le commandement du Sabbat est unique parce qu'il renferme le sceau de l'alliance de Dieu. Seul entre les dix il renferme le nom et les titres du Législateur.

Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier^r. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage^s. Mais le septième jour est le jour du repos de l'Éternel, ton Dieu: tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes^v. Car en six jours l'Éternel a fait les cieux, la terre et la mer, et tout ce qui y est contenu, et il s'est reposé le septième jour: c'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié^v.

En le gardant fidèlement nous témoignons donc de notre acceptation du Dieu créateur et propriétaire de toute chose et nous reconnaissons Son autorité sur la création entière y compris notre personne.

Si le Sabbat a valeur de commandement, il a aussi valeur de signe. Ezéchiel 20 : 20

"Sanctifiez mes sabbats, et qu'ils soient entre moi et vous un signe auquel on connaisse que je suis l'Éternel, votre Dieu." (Ezéchiel 20 : 20)

"Dieu n'a jamais requis plus étroitement l'obéissance d'aucun précepte, que de celui-ci. Quand il veut dénoter en ses Prophètes que toute la religion est détruite, il se plaint que son Sabbat a été pollué et violé ou qu'il n'a pas été bien gardé ou sanctifié : comme si, en délaissant ce point, il ne restait plus rien en quoi il pût être honoré (Nombres 15 : 32-36 ; Ezéchiel 20 : 12, 13 ; 22 : 8 ; 23 : 38 ; Jérémie 17 : 21-23, 27)." (Paul Nouan, "Le Septième Jour", p. 72)

Le quatrième commandement possède une particularité, par rapport aux dix autres, c'est qu'il porte le sceau de l'autorité du Dieu créateur .

Ainsi mettre à part le quatrième commandement ou revendiquer une indépendance à son égard apparaît comme un non-sens, car l'institution du Sabbat constitue justement le signe de fidélité du croyant. Il y a donc un parallèle évident à faire entre Exode 20 et Apocalypse 14.

Dans ce chapitre nous avons vu que Dieu est l'auteur du Sabbat. Dans le chapitre suivant nous allons voir que le Sabbat est un commandement universel, c'est-à-dire qui concerne tous les hommes de tous les temps.

2/ SABBAT, COMMANDEMENT UNIVERSEL

"Dieu n'a jamais requis plus étroitement l'obéissance d'aucun précepte, que de celui-ci. Quand il veut dénoter en ses Prophètes que toute la religion est détruite, il se plaint que son Sabbat a été pollué et violé ou qu'il n'a pas été bien gardé ou sanctifié : comme si, en délaissant ce point, il ne restait plus rien en quoi il pût être honoré (Nombres 15 : 32-36 ; Ezéchiel 20 : 12, 13 ; 22 : 8 ; 23 : 38 ; Jérémie 17 : 21-23, 27)." (Paul Nouan, "Le Septième Jour", p. 72)

Le quatrième commandement possède une particularité, par rapport aux dix autres, c'est qu'il porte le sceau de l'autorité du Dieu créateur .

Ainsi mettre à part le quatrième commandement ou revendiquer une indépendance à son égard apparaît comme un non-sens, car l'institution du Sabbat constitue justement le signe de fidélité du croyant. Il y a donc un parallèle évident à faire entre Exode 20 et Apocalypse 14.

Dans ce chapitre nous avons vu que Dieu est l'auteur du Sabbat. Dans le chapitre suivant nous allons voir que le Sabbat est un commandement universel, c'est-à-dire qui concerne tous les hommes de tous les temps.

2/ SABBAT, COMMANDEMENT UNIVERSEL

a/ SABBAT ET AUTORITE DU LEGISLATEUR

En général l'origine d'une institution détermine son importance.

"Qui peut être maître (Kurios) du Sabbat, institué par Dieu, si ce n'est Dieu lui-même ? Le législateur seul est au-dessus de la loi." (Denis Buzy, cité par Paul Nouan, p. 148)

Ainsi nous comprenons, et c'est une règle générale en matière juridique, que seul celui qui a eu l'autorité pour instaurer une loi possède le pouvoir de l'abroger ou de la modifier.

"Les commandements de la loi forment un tout indissociable, parce qu'ils s'imposent tous au nom de la même volonté divine, dont ils émanent essentiellement. Quand Dieu édicte également tous les préceptes du Décalogue, va-t-il tolérer que l'homme les distingue à son gré et n'observe que ceux qui lui plaisent ?" (Monseigneur A. Charue, évêque de Namur, Bible Pirot Clamer, XII, p. 407, 408)

b/ J.C. ET LE SABBAT

S'intéresser au rôle de Jésus, en ce qui concerne le Sabbat, c'est se demander si le Christ a ou n'a pas aboli ce commandement. Jean Wesley écrivit :

"Notre Seigneur est venu effectivement pour détruire, dissoudre et abolir totalement la loi rituelle et cérémonielle transmise par Moïse aux enfants d'Israël, laquelle contenait toutes les injonctions et ordonnances relatives aux anciens sacrifices et cérémonies du peuple. (...) Mais la loi morale, contenue dans les dix commandements, et sanctionnée par les prophètes, il ne l'a pas annulée. L'objet de sa venue n'était pas d'en révoquer quelque partie que ce soit. Jamais cette loi ne saurait être abrogée. Elle demeure comme le fidèle témoin dans le ciel. La loi morale repose sur un fondement entièrement différent de la loi rituelle ou cérémonielle. Celle-ci devait seulement servir de frein temporaire pour un peuple récalcitrant et au cou roide, tandis que la première existait depuis le commencement du monde, étant 'écrite non sur des tables de pierre', mais sur les coeurs de tous les enfants des hommes lorsqu'ils sortirent des mains du créateur. (...) Chaque partie de la loi doit rester en vigueur pour toute l'humanité." (Jean Wesley, cité par Paul Nouan, p. 32)

L'auteur de l'épître aux Ephésiens (2 : 15) dit clairement que Jésus a aboli la loi cérémonielle. L'Abbé G. Jaquemet :

"Jésus n'avait pas déclaré la mort du Sabbat. A son sujet, il avait mis fortement en garde contre les excès de détermination juridique. (...) Mais, en réalité, pas une parole de Jésus, pas une de ses habitudes n'avait mis vraiment en question la valeur essentielle du précepte sabbatique." (Abbé Jaquemet, cité par Paul Nouan, p. 100)

"Le jour du Sabbat de la loi que nous célébrons se transporte au (jour) du Seigneur. (...) Ce précepte, ainsi que d'autres semblables, n'ont pas pris fin par l'enseignement du Christ (il dit en effet être venu pour accomplir la loi et non pour l'abolir), mais ont été changés par l'autorité de l'église." (Sacrorum Conciliorum nova et amplissima Collectio, Paris-Leipzig, 1902, 33, col. 529, 530 ; compilation faite par Jean-Dominique Mansi, théologien et prélat italien)

Ce que le Christ transgressait allègrement ce n'était pas l'institution du Sabbat mais plutôt la masse des commandements d'homme ajoutés au Sabbat. Frédéric Godet, dans son commentaire sur l'Evangile de Jean, page 397, écrit :

"Il est absolument impossible de prouver qu'il (Jésus) est contrevenu une seule fois à une prescription vraiment légale : il s'est émancipé du joug des traditions humaines et des commentaires pharisaïques, jamais de celui de la loi." (Frédéric Godet, "Commentaires sur l'Evangile de Jean", 2ème édition, Genève-Neuchâtel, 1877, p. 397)

D'autres auteurs :

"Si le Seigneur Jésus eut dit ces mots : 'Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens : Souviens-toi du jour du repos pour le sanctifier. Mais moi je vous dis que tous les jours sont maintenant égaux à cet égard, et qu'ainsi le septième jour n'est pas plus saint à l'Eternel qu'un autre', évidemment alors le 'Maître du Sabbat' eut aboli cette ordonnance, et sous l'Evangile il n'y aurait plus de quatrième commandement. Mais où le Seigneur a-t-il ainsi parlé ? Et s'il ne l'a pas fait, de quel droit même son église le lui ferait-elle dire ?" (Pasteur César Malan, cité par Paul Nouan, p. 89)

"Vous pouvez lire la Bible depuis la Genèse jusqu'à l'Apocalypse et vous ne trouverez pas une seule ligne autorisant, établissant la sanctification du dimanche." (Cardinal James Gibbons, "La Foi de nos Pères", Paris 1913, 3ème édition, p. 96)

"Ni dans l'Écriture ni la tradition il n'y a trace d'une intervention directe, explicite de Dieu, déclarant la substitution du dimanche au Sabbat. On ne peut donc pas dire de celle-ci qu'elle est de 'droit divin immédiat'." (Abbé Jacquemet, cité par Paul Nouan, p. 128)

"Anéantissons-nous donc la loi par la foi ? Loin de là ! Au contraire, nous confirmons la loi."
(Romains 3 : 31)

"Il est plus facile que le ciel et la terre passent, qu'il ne l'est qu'un seul trait de lettre de la loi ne vienne à tomber." (Luc 16 : 17)

C | "En fait Jésus, loin de rejeter la loi, l'accomplit. Et tout ce que la loi est impuissante à accomplir Christ l'a réalisé. La loi condamne le pécheur, Jésus lui offre le pardon, la loi révèle le péché, Jésus ôte le péché, la loi tue, Jésus vivifie." (Paul Nouan, "Le Septième Jour", p. 56)

Par ailleurs n'oublions pas que Jésus est aussi à l'origine de toutes choses (Colossiens 1 : 16). Il est donc à l'origine du Sabbat. Il a lui-même observé le Sabbat durant sa vie (Luc 4 : 16), ainsi que ses disciples après sa crucifixion (Luc 23 : 55, 56).

c/ SABBAT, REPOS UNIVERSEL

Nous l'avons vu, le Sabbat n'a pas été aboli par le Christ. Nous savons quelles protestations souleva l'enseignement de Paul et Barnabas au sujet du caractère facultatif de la circoncision. Si le Christ avait proclamé l'abolition du Sabbat, il n'est pas difficile d'imaginer que cela aurait entraîné une telle vague de protestations que la Bible et les Evangiles en auraient laissé une trace importante. Or nulle part le Sabbat n'a été aboli expressément ni implicitement. C'est pourquoi l'on peut affirmer aujourd'hui que le Sabbat s'adresse à tous les hommes de toutes les époques.

Tout d'abord à tous les hommes et pas seulement aux Juifs (Esaïe: 56 : 6, 7 - Marc 2 : 27). Le prophète Esaïe nous dit que l'eunuque et les étrangers qui gardent le Sabbat seront dans la maison de l'Eternel. Ainsi le Sabbat, et cela dès l'ancienne alliance, contrairement à ce que l'on pourrait penser, s'adresse à tous et donc aussi aux étrangers et à ceux qui se sentent marginaux.

"Le quatrième commandement. (...) Je crois sincèrement que ce commandement est tout aussi obligatoire aujourd'hui qu'il l'a jamais été. J'ai rencontré des hommes qui prétendaient qu'il a été abrogé, mais ils n'ont jamais été capables de citer un texte quelconque de la Bible où Dieu l'aurait annulé. Lorsque le Christ vint sur la terre il ne fit rien pour le mettre de côté ; mais il lui donna sa vraie place." (Moody, méthodiste, cité par Paul Nouan, p. 99)

Saint Thomas d'Aquin lui-même a affirmé que les dix commandements sont "comme les principes premiers et universels de la loi de Dieu".

"Le Sabbat institué depuis les origines constitue une obligation perpétuelle.

"C'est ce qui ressort de la nature et de l'objet de l'institution. Il est généralement admis que les commandements de l'Ancien Testament prescrits aux Juifs, en leur qualité de Juifs (...) ont été abrogés lorsque l'économie mosaïque fut abolie ; mais ceux qui sont fondés sur la nature immuable de Dieu, ou sur les relations constantes des hommes, sont d'une obligation permanente. Un grand nombre de ces préceptes s'imposent aux hommes en tant qu'hommes, aux pères en tant que pères (...), au prochain en tant que prochain. Il est parfaitement clair que le quatrième commandement appartient à cette catégorie. (...)

"D'après sa nature non pas positive ou cérémonielle, mais morale, ce commandement se présente comme une obligation originelle et universelle." (Charles Hodge, théologien calviniste, Systematic Theology, III, Londres, 1876, p. 323)

Ainsi peut-on s'interroger : Pourquoi le quatrième commandement ferait-il partie du décalogue s'il n'avait qu'une valeur transitoire ? Dieu se serait-il trompé en l'insérant dans les tables de pierre, dans cette matière qui signifie justement l'immuabilité ?

Samuel Bacchiocchi écrit ("Le Sabbat repos divin pour l'inquiétude humaine", p. 111 et 112) :

"Incorruptibles et universels, les monuments se contemplent avec vénération. Mais ils perdent peu à peu leur signification et leur vigueur pour la vie de tous les jours. Le Sabbat n'est pas une relique de l'antiquité. Le Sabbat d'Adam et de Jésus ont la même durée de 24 heures que le mien, la même vitalité et la même importance."

"Pour trouver la présence divine il n'est pas nécessaire de faire un pèlerinage à Rome ou à Jérusalem. Le Sabbat est accessible à tous. Le Sabbat est chaque semaine pour chaque homme, où qu'il soit depuis le plus beau des palais jusqu'à la plus misérable prison."

Mais le Sabbat n'a-t-il pas subi des altérations du fait des différents changements de calendrier au cours de l'histoire ?

"Au cours des divers changements de calendrier, il n'y a eu, à ma connaissance, aucune modification dans la succession des sept jours de la semaine, qui remonte à l'aube des temps." (Frank W. Dyson, astronome royal de Grande-Bretagne, Royal Observatory, Greenwich, Londres, 4 mars 1932)

N. N. Ob. 25

NO OFFICIAL BUSINESS
OR THIS OFFICE, BUT
SUPERSTANDARD NAVAL OBSERVATORY
WASHINGTON, D. C.

NAVY DEPARTMENT

U. S. NAVAL OBSERVATORY

WASHINGTON, D. C.

12 March 1932

REFER TO No.

EN25/H5(14)(1)

Inclosures. 2.

Dear Sir:

Your letter of 25 February, 1932, containing questions on the continuity of the weekly cycle is at hand.

As to Question (1) - I can only state that in connection with the proposed simplification of the calendar, we have had occasion to investigate the results of the works of specialists in chronology and we have never found one of them that has ever had the slightest doubt about the continuity of the weekly cycle since long before the Christian era.

As to Question (2) - There has been no change in our calendar in past centuries that has affected in any way the cycle of the week.

As to Question (3) - The answer is implied in the answer given to question (1).

Through the courtesy of the Superintendent, Captain Hellweg, I am inclosing an article on Calendar Reform, published by Admiral Upham, that might be of interest to you.

I am also returning your very interesting debate with Mr. Eastman. It was very considerate of you, for which, I thank you.

Sincerely yours,

James Robertson
James Robertson,

Director American Ephemeris.

Mr. F.D. Nichol,
The Advent Review & Sabbath Herald,
Takoma Park, Washington, D. C.

B. DU SABBAT AU DIMANCHE

Deux phénomènes contradictoires sont à relever. Tout d'abord l'abandon du Sabbat dans le Christianisme en général et le respect, par une minorité, du quatrième commandement.

1/ ABANDON DU SABBAT PAR LE CHRISTIANISME

Le décret relatif à l'observation du dimanche fut promulgué par l'Empereur Constantin en 321.

L'Empereur Constantin à A. Elpidius :

"Que tous les magistrats et les citoyens se reposent au vénérable jour du soleil et que cessent tous les travaux. Cependant, que les gens de la campagne qui s'adonnent à l'agriculture le fassent librement et sans frein. Car il arrive souvent qu'il n'y ait pas d'autre jour plus favorable pour semer le blé ou planter la vigne. Autrement, on risquerait, en laissant passer le moment propice, de perdre les biens préparés par le ciel." (Décret du 7 mars 321 promulgué par Crispus II et Constantin II. Corpus Juris Civilis, Codex Justinianus, livre III, tit. XII, De feriis, 2 (3), traduit d'après le texte latin collationné par Paulus Kreuger, Berlin, II, 1877, p. 127)

A la suite d'autres textes législatifs sont venus s'y ajouter. Citons celui des empereurs Valentinus, Théodose et Arcadius :

"Les empereurs Valentinus, Theodose et Arcadius à Albinus:

"Nous ordonnons que tous les jours (fériés) soient juridiques. (...) En vue de la même observation nous comptons aussi le jour du soleil que les ancêtres ont appelé à juste titre le Seigneurial, et qui revient périodiquement." (Décret du 13 août 389, promulgué par Timasius de Rome et Promotus, ouv. cité, 6 (7), p. 127)

Le Docteur S. Jankélévitch affirme :

"S'il est un point sur lequel la plupart des historiens soient d'accord, c'est celui du lien étroit qui existe entre le dimanche chrétien et les conceptions astrologiques de la mythologie du mazdéisme." (Docteur S. Jankélévitch, cité par Paul Nouan, p. 166)

D'autres complètent :

"Dans la loi nouvelle, on observe le dimanche au lieu du samedi, non pas en vertu d'un commandement divin mais par une constitution ecclésiastique et la coutume du peuple chrétien." (Saint Thomas d'Aquin, cité par Paul Nouan, p. 134)

"Il est curieux de rappeler à ce sujet que cette observation du dimanche, qui est le seul culte du Protestantisme, non seulement ne repose pas sur la Bible, mais est en contradiction flagrante avec la lettre de la Bible qui prescrit le repos du Sabbat ou samedi. C'est l'Eglise Catholique qui, par l'autorité de Jésus-Christ, a transporté ce repos au dimanche en souvenir de la résurrection de notre Seigneur ; de sorte que l'observation du dimanche par les Protestants est un hommage rendu, malgré eux, à l'autorité de l'Eglise." (Monseigneur Louis Gaston de Ségur, Causeries sur le Protestantisme d'Aujourd'hui, Paris, 38e éd., p. 207)

Ainsi l'Eglise Catholique revendique l'initiative du transfert du Sabbat au dimanche. Il y a donc eu substitution de jour mais aussi substitution de personne, c'est-à-dire que la personne morale de l'église s'est substituée à l'autorité souveraine du Créateur.

2/ LES IRREDUCTIBLES

"A quelle époque la pratique du Sabbat s'est-elle perdue ? Sans doute dès la fin du premier siècle lorsque l'Eglise se trouva constituée en majorité de pagano-chrétiens. Le désir des chrétiens à cette époque de se démarquer des Juifs aux yeux du pouvoir romain, accentuera certainement l'abandon de certaines racines juives telle que la célébration du shabbat. Avec Constantin, au quatrième siècle, le jour de la résurrection devenant chômé, le coup de grâce fut porté au shabbat." ("Servir" - 1er trim. 1988, p. 53, Etienne Dahler)

Les Juifs étant de plus en plus haïs par les Romains, les chrétiens ont souhaité se distinguer le plus possible du judaïsme. C'est ainsi qu'ils ont rompu avec la pratique du Sabbat.

La controverse survenue entre le deuxième et le quatrième siècle au sujet de la fête pascale, devait envenimer la situation et creuser le fossé qui sépare désormais les Juifs et les chrétiens. La question était de savoir si la célébration annuelle de la Pâque devait avoir lieu le dimanche ou un autre jour de la semaine. Le Concile de Nicée (325) tranchait en faveur du dimanche.

Tous ces décrets pris à l'encontre du Sabbat montrent bien que la pratique existait encore plusieurs siècles après le début de l'ère chrétienne. D'ailleurs, de tout temps, des chrétiens ont respecté le Sabbat.

Hermias Sozomène, gouverneur de Constantinople, écrivit au 5ème siècle :

"Tous ne s'assemblent pas en même temps et de la même manière dans l'Eglise. D'autres, en effet, le font le Sabbat aussi bien que le premier jour de la semaine. Ainsi, à Constantinople et presque partout. En fait, il n'en est pas de même à Rome et à Alexandrie. Dans de nombreuses villes et en de nombreux villages d'Egypte, et contre la coutume de tous, on se réunit le jour du Sabbat à l'approche du soir, et après le repas, on participe aux saints Mystères." (Hermias Sozomène, gouverneur de Constantinople, 5e siècle, cité par Paul Nouan, p. 151)

Citons aussi J. Bingham et Socrate le scolastique:

"Parallèlement au jour du Seigneur, les chrétiens d'autrefois observaient très scrupuleusement le samedi, ou septième jour, qui était l'ancien Sabbat juif. Quelques-uns l'observaient comme jour de jeûne, les autres comme jour de fête.

"Mais tous l'observaient unanimement comme un jour particulièrement solennel de culte et d'adoration." (Joseph Bingham, cité par Paul Nouan, p. 151)

"Alors que toutes les églises du monde entier célèbrent les 5 mystères, chaque semaine, jour du Sabbat, cependant, celles d'Alexandrie et de Rome, suivant une certaine tradition ancienne, refusent de le faire. Mais les Egyptiens voisins d'Alexandrie et les habitants de Thèbes tiennent leurs assemblées le Sabbat." (Socrate le Scolastique, 5e siècle, "Histoire Ecclésiastique, livre V, chapitre 22, migne, Patrologie Grecque, LXVII, 1864, traduction latine, col. 635, texte grec, col. 636)

"Les archives du Pas-de-Calais font état de sept personnes, dont deux clercs, condamnées au bûcher en 1420 à Douai par le tribunal de l'Inquisition. D'après un extrait du sermon de l'évêque prononcé à cette occasion et énonçant les divers chefs d'accusation, il ressort que : 'Ils faisoient leur sabbat un samedi'. Au 17e siècle en Angleterre, la question du Sabbat fut passablement agitée pendant plusieurs décennies au cours desquelles une centaine de publications parurent sur le sujet." (Paul Nouan, "Le Septième Jour", p. 169).

"Il y a quelques années, un prêtre missionnaire en Ethiopie nous apporta un joli témoignage à ce sujet. Il connaissait personnellement des communautés chrétiennes vivant dans des contrées très reculées, et héritières de traditions remontant aux tout premiers temps de l'Eglise, qui continuaient à célébrer le 'Petit Shabbat' le vendredi soir et le 'Grand Shabbat' le samedi soir."
(*"Servir"* 1er trim. 1988, p. 52)

L'Abbé Pero Pais écrit :

"Malgré tous ses efforts, entrepris au péril de sa propre vie, pour que son peuple accepte notre sainte foi, ce qu'il (l'empereur Susenyos) désira le plus fut de détruire l'observation du Sabbat, à cause de la manière dont les ecclésiastiques et les laïcs (Ethiopiens) y étaient attachés. Après avoir sans résultat ordonné plusieurs fois de ne pas garder le Sabbat, il décida d'être sévère et promulgua un décret (juin 1620) selon lequel les seigneurs qui n'obligeraient pas leurs serviteurs à labourer le Sabbat seraient dépossédés de leurs domaines et les serviteurs durement punis." (Abbé Pero Pais, *Historia de Ethiopia*, vol. III, p. 146)

Paul Nouan :

"Au 18e siècle, la pratique du Sabbat se rencontre jusqu'en Amérique du Sud, où un magistrat argentin, Ramos Mexia, membre du Cabinet Gouvernemental en 1811, fut un ardent défenseur du Sabbat. Selon Le Roy Edwin Froom, il aurait créé en Argentine six écoles religieuses où le Sabbat était enseigné et observé. Mais à la suite d'une enquête de l'Episcopat, qui demandait que des mesures soient prises, Ramos Mexia fut arrêté. On ignore quel sort lui fut réservé."
(Paul Nouan, "Le Septième Jour", p. 171)

Ainsi, jusqu'au 18e siècle, des chrétiens restèrent fidèles à la pratique du Sabbat et c'est à cette époque que prend naissance le Mouvement Adventiste. L'objet de ce dossier étant justement l'observation du Sabbat par les chrétiens d'aujourd'hui, nous ne nous étendrons pas sur le sujet. Citons simplement un témoignage à propos de l'Adventisme :

"J'aimerais dans un deuxième temps mettre en valeur l'affirmation adventiste qui voit dans la loi du Seigneur la vie pour l'éternité. Aucune notion biblique ne pénètre davantage les Ecritures que celle-là ; à cause de l'accent que vous placez sur le Sabbat, cette vérité se situe au coeur même de la foi et de la pratique adventiste." (Timothy Smith, "Servir" 4ème trimestre 1987, p. 7)

II. LES EFFETS DU SABBAT...

Le Sabbat est un cadeau. En effet, Dieu nous offre là du temps, un morceau de temps. Nous disons toujours que nous n'avons pas le temps. Avec le Sabbat nous avons du temps pour rencontrer Dieu, pour méditer, pour rencontrer Dieu avec nos amis, nous avons du temps pour notre famille, nous avons du temps pour faire du bien. La traditionnelle excuse : "je n'ai pas eu le temps" n'est plus valable.

Le Sabbat est un jour de joie. Écoutons ce qu'en dit le philosophe contemporain Erich Fromm :

"Le Sabbat est un jour de joie parce qu'il donne l'occasion d'être pleinement soi-même. (...) Le Sabbat est le jour où la propriété et l'argent, de même que le deuil et la tristesse, sont tabous ; le jour où le temps est vaincu et la règle unique est d'être. (...) Le dimanche moderne est un jour d'amusement, de consommation et de fuite de soi-même. On peut se demander si le moment ne serait pas venu de rétablir le Sabbat comme jour universel de paix et d'harmonie..." (Erich Fromm, "Avoir ou Être", Robert Laffont, Paris, 1978, p. 71)

Voyons donc ce que produit le Sabbat dans nos relations d'abord avec Dieu et avec notre prochain, puis les effets du Sabbat en ce qui concerne le travail.

A. ...DANS LES RELATIONS...

1/ ...AVEC DIEU

a/ LE SABBAT ELEVE L'HOMME

Le Sabbat permet d'avoir du temps pour la réflexion. On sait bien que le manque de réflexion est une des causes de la superficialité de notre époque. De plus le Sabbat permet de répondre aux besoins de la méditation.

Le Sabbat, nous rappelant que Dieu est Créateur, est une protection contre l'idolâtrie, ce mot étant pris dans son sens le plus large. Le repos sabbatique nous aide à discerner entre l'inférieur et le supérieur, entre le commun et le sacré. Comme Dieu a séparé le septième jour des six autres en se reposant et en le sanctifiant par sa présence, le croyant en gardant le Sabbat trace une ligne entre ce jour et les jours de labeur.

b/ SABBAT ET REPOS SPIRITUEL

A ce propos le pasteur Alain-Georges Martin (cité par Paul Nouan, p. 182) écrit :

"Ce qui répugne à beaucoup dans le Sabbat, c'est son aspect négatif. L'homme a besoin de faire quelque chose : il se sent rassuré quand il peut agir, s'activer. La question que l'on entend est : 'Qu'est-ce qu'il faut faire ?' Et le Sabbat répond : 'Rien.' C'est agaçant surtout lorsqu'on veut se sentir responsable et utile."

Samuel Bacchiocchi :

"Qu'il est difficile de travailler sans tension et éviter l'inquiétude ! Certaines personnes cherchent la solution dans la pratique d'un sport, d'autres rentrent dans un cercle de méditation, d'autres prennent quelques vacances et d'autres encore ont recourt aux tranquillisants, à l'alcool ou aux drogues. L'expérience nous montre cependant que, pour aussi fabuleuses que soient les vacances, ou aussi miraculeuses que soient les pillules, elles n'apportent qu'une évasion temporaire et difficilement une paix durable.

"Le repos authentique ne se trouve pas dans des lieux, ou des potions déterminées, mais dans une personne déterminée, la personne du Sauveur qui dit : 'Venez à moi vous tous qui êtes fatigués et chargés et je vous donnerai du repos' (Matthieu 11 : 28)." (Samuel Bacchiocchi, "Repose Divino para la Inquietud Humana", p. 199)

Le Sabbat ne fait pas fuir les problèmes de la vie, mais nous procure à la fin de chaque semaine une pose pour le repos et un reflet de l'ordre, la beauté, l'amour du Royaume de Dieu. C'est cet amour qui nous sauve et le Sabbat c'est aussi le mémorial de ce que Dieu a fait pour nous sauver, c'est le repos de se savoir sauvé, le repos de la rédemption, le repos d'appartenir à Dieu.

c/ SABBAT ET PRÉSENCE DE DIEU

Le véritable sens des trois premiers commandements ne peut se comprendre qu'à la lumière du quatrième, à la limite, leur raison d'être est liée à l'existence de ce quatrième commandement.

Tu **n'**auras **pas** d'autres dieux devant ma face

Tu **ne** te feras **point** d'image taillée

Tu **ne** prendras **point** le nom de l'éternel, ton Dieu, en vain

Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier

Les trois premiers commandements commencent ainsi : "Tu ne...", le quatrième par une affirmative : "Souviens-toi du jour du repos pour le sanctifier." Les trois premiers commandements semblent destinés à éliminer les obstacles qui se posent à la vraie communion avec Dieu, concrètement l'adoration de faux dieux ou d'images, et le manque de respect envers Dieu. Une fois l'accès à Dieu possible, le quatrième commandement invite l'homme à entrer dans la présence de Dieu, non pas en récitant une formule magique mais en partageant le temps ensemble. "L'humanité a tendance à substituer sa relation avec Dieu par la vénération d'objets inanimés, tels les temples et les images, les reliques, etc... Pour éviter cette tendance, Dieu a donné le Sabbat comme signe immatériel de la relation spéciale qui doit exister entre Lui et les hommes." (Samuel Bacchiocchi, Ouv. prec. p. 119).

"Le caractère distinct de ce jour résulte de la manifestation spéciale de la présence de Dieu dans la vie de son peuple." (Samuel Bacchiocchi, ouv. cit., p. 109)

Ainsi le caractère saint de cette journée est la conséquence directe de la présence particulière de Dieu. Samuel Bacchiocchi répond à la question : "Comment peut-on transférer la sainteté à un élément aussi abstrait que le temps ?"

"Il ne faut pas la voir, bien sûr, comme la réalité structurelle du jour puisque le Sabbat a la même durée et suit le même cycle que les six autres jours. Ainsi, dans Exode où la sainteté du Sabbat est réitérée tant de fois, sa signification se révèle avec la manifestation de la présence de Dieu. Après avoir pendant six jours rempli la terre de bonnes choses, Dieu l'a remplie le septième jour de sa présence." (Samuel Bacchiocchi, ouv. cit., p. 82)

Et si aujourd'hui les belles choses disparaissent, la présence de Dieu demeure.

La présence de Dieu est la clef de mon observation du Sabbat. Quelqu'un vient et je veux aller à sa rencontre. Dans toute la création le temps du Sabbat est la seule chose que Dieu a faite sainte. Pendant ce temps Dieu vient visiter son peuple. Le Sabbat est donc une journée mise à part pour mieux connaître Dieu et se réjouir en Lui.

d/ SABBAT QUI RENOUVELLE LA FOI DANS LE CREATEUR

"Le Sabbat est le temps pour un renouvellement encore plus important : le spirituel. C'est le moment de réitérer notre pacte avec Dieu et de nous souvenir de ses bénédictions en notre faveur. C'est comme si nous étions baptisés à nouveau, mûrissant avec Christ de notre renoncement et ressuscitant avec lui pour vivifier notre espérance. (...) Le Sabbat restaure nos forces avec la grâce divine et nous rend capables de faire la volonté de Dieu. Chaque Sabbat renouvelle notre vie spirituelle, enrichit notre expérience initiale du baptême et renforce notre alliance personnelle avec Dieu." (Samuel Bacchiocchi, ouv. cit.)

"En ce jour, nous nous souvenons de tous ses actes en notre faveur et en particulier la création, la rédemption et la restauration finale." (Samuel Bacchiocchi, ouv. cit., p. 96)

"Le scepticisme mène à l'oubli. Celui qui sous-estime le Sabbat, le mémorial de la création, commence à douter du Dieu créateur et tombe dans le scepticisme." (Samuel Bacchiocchi, ouv. cit. p. 73)

Ainsi le Sabbat est comme une sentinelle qui protège l'homme d'un danger qui le menace constamment, qui est celui d'abaisser Dieu au niveau d'une créature faite de ses propres mains.